

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 19 décembre à 19h00 au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. Mot de bienvenue
 2. Lecture de l'avis de convocation incluant l'ordre du jour
 3. Présentation et adoption du budget 2023
 4. Présentation et adoption du programme triennal immobilisations
 5. Période de questions sur le sujet ci-dessus mentionné
 6. Levée de la séance
-